



République Française
Département de la Côte-d'Or
Canton de Saulieu

Commune de Saint Germain de Modéon

Tél : 03 80 64 77 81
mairie.saintgermaindemodeon@wanadoo.fr

Permanences : Le lundi de 10H à 11H30
Le jeudi de 9H à 12H00

PANDEMIE DE COVID-19

Lettre d'information municipale hebdomadaire n°6
du samedi 25 avril 2020

(diffusée en copie papier pour les personnes identifiées sans accès internet)

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-dessous :

- un état de la situation sanitaire à la date du 24 avril 2020 transmis par la Préfecture
- les dernières informations locales
- un point par rapport à la délivrance par l'Etat de masques aux communes et la stratégie des tests de dépistage du Covid-19.

Comme évoqué dans les précédents numéros de cette lettre municipale, n'hésitez pas à contacter la mairie au cas où vous identifieriez une personne nécessitant toute aide ou intervention des pouvoirs publics.

Situation sanitaire au 24 avril

-En région BFC : 1 233 patients sont hospitalisés (dont 203 cas graves en réanimation) et 770 décès en établissements de santé sont à déplorer depuis le début de l'épidémie. A noter que 2 175 patients sont sortis de l'hôpital

Informations locales :

1- Cérémonie du 8 mai

Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement, dans les communes, les maires pourront organiser une cérémonie du 8 mai en format très restreint avec dépôt de gerbe au monument aux morts tout en respectant strictement les mesures de distanciation ; **cette cérémonie ne sera pas ouverte au public.**

2- Déconfinement et débardage des affouages

Les affouagistes ayant terminé l'exploitation de leur part avant le début du confinement le 17 mars dernier et envisageant de débarder leur bois après le 11 mai sont invités à se signaler en Mairie dimanche 10 mai dernier délai.

3- Sécurité numérique et crise sanitaire

La période que nous traversons est particulièrement propice au développement de fausses informations, d'arnaques et de pièges en tout genre sur internet. Vous trouverez les recommandations transmises par le groupement de gendarmerie de Montbard en suivant le lien :

<https://saintgermaindemodeon.com/wp-content/uploads/SÉCURITÉ-NUMÉRIQUE-COVID-19.pdf>

4- Une garde d'enfants pour tout le personnel médical (Médecins, Infirmières, Aide soignantes etc....) est assurée au groupe scolaire de la Roche-en-Brenil- Téléphonez la veille au 06 35 39 05 77

5- Prochaine ouverture de la déchetterie de la Roche-en-Brenil le jeudi 7 mai 2020 puis tous les 15 jours, (les jeudis de 9h à 12h et de 14h à 17h. Suite à la pandémie COVID-19, merci de bien vouloir respecter les distances sociales préconisées et attendre au portail l'accord du gardien pour accéder au site.

Les meubles, les peintures, les solvants et tous les déchets dangereux ne sont pas acceptés actuellement.

6- Ouvertures des agences postales des environs :

- La Roche-en-Brenil : les lundis et jeudis de 10h à 12h.
- Rouvray : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h. (03.80.64.77.21)

7- N'hésitez pas à consulter régulièrement la page **PANDEMIE-COVID-19** du site internet de Saint-Germain-de-Modéon : <https://saintgermaindemodeon.com/pandemie-covid-19/>, les sites internet des communes de la Roche-en-Brenil : <https://www.la-roche-en-brenil.fr/> et de Rouvray : <https://www.rouvray21.fr/>

Les masques grand public

Le gouvernement français procèdera aux premières distributions de masques grand public auprès des Français à partir du 4 mai et étudie plusieurs modes de distribution, affirme la secrétaire d'État à l'Économie Agnès Pannier-Runacher aux Échos ce vendredi 24 avril.

"L'État contribuera à doter en masques grand public les citoyens dès que possible par les canaux de distribution les mieux adaptés. De premières expérimentations seront faites à partir du 4 mai", explique-t-elle ainsi.

Concernant les modes de distribution, la secrétaire d'État a déclaré que plusieurs solutions étaient envisagées. Ainsi, des masques réutilisables normés pourraient être disponibles dans les pharmacies, les mairies, les commerces de grande distribution, les buralistes, la plateforme Afnor et même des sites de e-commerce.

"Il reste à trancher des questions : comment éviter un phénomène de surstockage par certains au risque de provoquer des ruptures locales d'approvisionnement ? Comment s'appuyer sur les collectivités locales ?", s'interroge cependant Agnès Pannier-Runacher, précisant que ces questions seront arbitrées dans le cadre du plan de déconfinement.

Pour l'heure, le gouvernement a "initié une filière de fabrication de masques grand public en textile, le plus souvent lavables et réutilisables", souligne Mme Pannier-Runacher, affirmant que la production a atteint plus de 10 millions de masques la semaine passée. "Et l'approvisionnement, par la production française et les importations, va s'accroître rapidement pour dépasser 25 millions de masques lavables par semaine fin avril", poursuit-elle.

Interrogée sur l'opportunité d'encadrer les prix de vente de ces masques, la secrétaire d'État indique que "ce n'est pas d'actualité".

La stratégie de tests de dépistage du covid-19

Le Président de la République a fixé pour objectif, qu'à partir du 11 mai, toute personne présentant des symptômes du coronavirus puisse être testée afin d'identifier, isoler et prendre en charge médicalement les malades. Le 16 avril dernier, l'Agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté a communiqué sur les mesures mises en œuvre ou à venir pour atteindre cet objectif dans notre région.

La stratégie de tests repose actuellement sur les tests diagnostics virologiques dits « PCR », qui détectent si la personne est porteuse du virus au moment où ils sont pratiqués. Des tests sérologiques fiables, permettant pour leur part d'établir si la personne a rencontré le virus et est immunisée, ne sont pas encore disponibles.

Les publics prioritaires des tests pratiqués jusqu'à présent étaient les malades hospitalisés dans un état de santé dégradé (afin de les orienter vers les bons services), les personnels soignants présentant des symptômes (en vue de les isoler des patients), les 3 premiers résidents symptomatiques des établissements médico-sociaux, ainsi que les patients fragiles, malades chroniques, et femmes enceintes (pour surveiller leur évolution).

Dans les structures médico-sociales et les EHPAD en particulier, la stratégie de tests est désormais élargie à tout le personnel soignant, même sans symptôme, là où le virus fait son apparition. Dans les établissements qui ont la possibilité d'aménager des unités dédiées aux seuls malades du Covid-19, les tests sont élargis à tous les résidents dès lors que des premiers cas ont été confirmés. Près de 65 établissements dans la Région, en très grande majorité des EHPAD, ont engagé le processus de dépistage des soignants et/ou des résidents. A ce stade, en moins de trois semaines, plus de 3 600 tests ont été réalisés dans les établissements médico-sociaux de la région.

Les autorités sanitaires se mobilisent pour organiser la montée en charge capacité de tests. Pour cela, les laboratoires publics et privés sont sollicités : tous les centres hospitaliers de la région, tous les laboratoires de biologie médicale privés, et tous les laboratoires qui ne pratiquent pas la biologie humaine d'habitude (laboratoires de recherche, vétérinaires et départementaux) mais sont prêts à mettre leur capacité de test à disposition d'un laboratoire de biologie médicale public ou privé.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Valéry LOISIER

Maire de Saint-Germain-de-Modéon

Tel : 06 87 34 81 22